



Épalinges
Commune

Information de la Municipalité au Conseil communal



Information au Conseil communal

Chères Conseillères communales, chers Conseillers communaux,

Depuis de nombreuses années, la commune d'Épalinges s'engage résolument pour développer les énergies renouvelables partout sur son territoire. Dans ce contexte, comme vous le savez, la Municipalité a lancé un projet de chauffage à distance sur le site de la voirie. Après des années d'études avec nos partenaires et de procédures liées à l'enquête d'implantation, la Municipalité a décidé de renoncer au projet de centrale de chauffage sur le site de la voirie. Cette décision n'a pas été prise à la légère, mais elle est le fruit d'une longue réflexion que nous souhaitons vous partager en toute transparence.

Commençons par un rappel historique de ce projet qui s'inscrit dans un cadre légal très clair, soutenu par la loi sur l'énergie et les politiques publiques visant la neutralité carbone d'ici 2050.

En 2018, une étude de planification énergétique avait mis en lumière le potentiel de développement d'un réseau thermique dans la zone Sud d'Épalinges ainsi qu'à la Croix-Blanche. C'est alors qu'à deux reprises, en février 2020 et février 2021, le Conseil communal a donné son accord de principe sur le développement d'un réseau thermique et la création d'une société anonyme pour la construction d'une centrale de chauffage. Une convention a été signée avec les SiL pour le développement de ce réseau dans la zone Sud dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, dans la zone Croix-Blanche, conditionné à la réalisation du projet de centrale dans cette zone. Le projet de centrale sur le plat de la Croix-Blanche a pour but de garantir, à court terme, de la chaleur 100% renouvelable aux nombreux bâtiments communaux et privés, et d'offrir un tarif unique et avantageux à tous les habitants.

Le bureau d'architecture CCHE a alors été mandaté pour l'étude d'implantation de la centrale. Deux sites ont été étudiés et présentés à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement du Canton en février 2021 : le site de la pétanque et celui de la voirie. Le premier a été abandonné pour son implantation trop proche de la limite forestière, alors que le second en zone industrielle a reçu l'avis favorable de la commission. Un dossier pour une demande préalable d'implantation de la centrale sur le site de la voirie a alors été réalisé. La Municipalité a profité de ce projet pour faire apparaître sa vision future sur la reconfiguration du site, en tenant compte de nouveaux vestiaires pour le club de football ainsi que d'un nouveau dépôt pour les forestiers, ces deux constructions étant toutefois sans lien avec la centrale de chauffage à distance.

En février 2022, le projet d'implantation a été présenté en séance publique en présence du Canton, de la Ville de Lausanne, des SiL, de Romande Energie Services, et des mandataires des études d'impacts mobilité et environnement.

Le projet a été soumis à l'enquête publique durant l'été 2022 et a suscité quarante-quatre courriers d'opposition. Une synthèse CAMAC positive a été délivrée en janvier 2023. La Municipalité a, par conséquent, décidé de lever les oppositions et de délivrer l'autorisation préalable d'implantation à l'été 2023. Des réponses ont été données aux opposants pour chaque motif. En sus, il a été précisé aux opposants que les deux bâtiments des vestiaires du foot et du dépôt de la voirie répondant à des besoins à court terme étaient dissociés du projet et devaient faire l'objet d'une enquête publique en vue d'un permis de construire.



Cinq recours ont ensuite été déposés au Tribunal cantonal contre cette décision. La Municipalité a alors décidé, fin 2023, de modifier le projet pour aller dans le sens des recourants, à savoir modifier l'accès en utilisant l'accès existant de la déchetterie pour éviter un défrichage, et renoncer à la démolition du bâtiment dont la substance serait conservée. La centrale de chauffe devait s'implanter à l'intérieur de la structure du bâtiment existant pour éviter une dérogation relative à la distance à respecter par rapport à l'aire forestière.

En août 2024, le recours contre le projet a été admis par le Tribunal cantonal pour vice de forme, annulant les décisions rendues par la Municipalité et par la Direction générale de l'environnement. En effet, le Tribunal cantonal a considéré que les modifications apportées au projet telles que le maintien du bâtiment existant de la voirie au lieu de sa démolition ainsi que les modifications relatives aux accès ne pouvaient pas être considérées comme de moindre importance, et nécessitaient la réalisation d'une nouvelle enquête publique. Un vice de forme signifie un retour à la case départ. Le regret sera de ne pas avoir eu de prise de position du tribunal sur le fond, qui dans le pire des cas aurait créé une précieuse jurisprudence à de futurs projets de centrale renouvelable.

Etant donné que cet arrêt du Tribunal cantonal porte uniquement sur la procédure et pas sur le fond, il serait tout à fait possible de réaliser une nouvelle étude qui inclurait les modifications du projet puis de procéder à une nouvelle enquête publique. Malheureusement, les arguments des opposants resteraient probablement inchangés, car seuls l'implantation et l'accès seraient légèrement modifiés. La Municipalité est donc consciente que de nouvelles oppositions surviendraient au moment de cette deuxième enquête publique, retardant considérablement la réalisation d'un CAD. Par ailleurs, le risque serait élevé qu'il n'y ait plus assez de bois pour l'alimenter. En effet, de nombreuses communes vaudoises développent actuellement des CAD au bois et la part du bois régional qui nous était réservée va leur être attribuée.

Forte de ces constatations, la Municipalité a décidé de renoncer définitivement à la poursuite du projet de centrale et de son réseau thermique sur le plat de la Croix-Blanche. Elle espère vivement que cette décision permettra de débloquer les projets de construction des vestiaires du foot qui sont actuellement dans un état déplorable et du dépôt de la voirie qui correspond à un réel besoin du service de forêts.

Quelles alternatives avons-nous alors pour la décarbonation des bâtiments communaux, du complexe du Centre Croix-Blanche et des habitats collectifs du secteur ? La Municipalité a pris toute la mesure de la complexité d'un tel projet sur les plans techniques et programmatiques, d'aménagement du territoire et d'acceptation de la population. Il ne faut plus se mentir : trouver un nouveau site, sur une de nos rares parcelles communales, n'est pas une mince affaire. L'acceptation restera difficile à cause de la densité du milieu bâti, tandis que la réalisation d'un nouveau Plan d'affectation accueillant une centrale de chauffe amènera systématiquement à des situations de blocages pour les autres projets du même plan. Les partenaires du projet, les SiL et RES, ont été avertis de la décision de la Municipalité. Les SiL qui misaient fortement sur cette centrale au bois énergie pour la décarbonation du mix énergétique de leur réseau CAD, prendront position prochainement, et précisent qu'à l'heure actuelle la proposition des opposants de déplacer la centrale sur la parcelle lausannoise « En Marin » au Nord d'Épalinges n'est pas viable techniquement et économiquement.

La Municipalité déplore ne plus pouvoir offrir aux habitants et propriétaires privés de la Croix-Blanche une alternative aux énergies fossiles technico-économiquement plus efficace, en particulier avec l'arrivée de la nouvelle loi sur l'énergie. La transition chez ces privés se fera malheureusement plus lentement et à des coûts plus élevés.



Épalinges

Commune

Parallèlement, la Municipalité se doit de tenir ses engagements pour décarboner son patrimoine bâti et devra, par conséquent, investir plus lourdement dans plusieurs « chaudières individuelles » de type pompes à chaleur pour chacun des trois sites clés : le site du centre de la Croix-Blanche avec la Maison de Commune, la Salle des spectacles, la Maison Palinzarde, la salle de gym et éventuellement le complexe privé de la Croix-Blanche ; le site Ecole de la Croix-Blanche ; et le site Ecole de l'Ofréquaz. La rénovation de la chaufferie au bois énergie du site de la voirie qui est à bout de souffle sera l'une de nos priorités en 2025.

Depuis 2018, la Commune a travaillé sans relâche pour offrir à sa population une énergie de réseau décarbonée, moins polluante, à un tarif unique et avantageux pour les habitants du Sud et Nord de la commune. Bien que cette opportunité ne puisse se concrétiser, nous restons optimistes pour l'avenir. La géothermie de moyenne profondeur, par exemple, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives. Nous pouvons tout de même nous réjouir d'une chose : les travaux du chauffage à distance dans le Sud de la commune progressent bien et les demandes de raccordement sont nombreuses.

Ensemble, nous allons continuer à bâtir un avenir énergétique durable pour notre commune, en restant à l'écoute des besoins de chacun.

La Municipalité vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir ses meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville